

Réf: Dossier N° 004327

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « EHOLIE TRANSPORTS »

Siège social Abidjan, Cocody, Angré

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du vendredi 30 juillet 2021 reçus par Me , et enregistrés au CEPICI le vendredi 30 juillet 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « EHOLIE TRANSPORTS »

Objet : TRANSPORT DE MARCHANDISES , LOCATION DE VÉHICULES , VENTE DE VÉHICULES , PRESTATIONS DE SERVICES

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, Angré

Dirigeant(s) : M AKA EHOLIE JEAN MARIE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-02874 du 30/07/2021 au

Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°17211/GTCA/RC/2021 du 30/07/2021

